



ARRÊTÉ du MAIRE N°26 D.31

Objet : Délégation de fonctions à un Adjoint au Maire – Monsieur Jérôme CLEMENCEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, ayant porté élection des adjoints,

VU le tableau des adjoints en date du 2 avril 2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines attributions à Monsieur Jérôme CLEMENCEAU, 4ème Adjoint au Maire,

ARRETE :

Article 1er : **Objet de la délégation**

Monsieur Jérôme CLEMENCEAU est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines de la sécurité, de la prévention et de la tranquillité publique :

- **Police Municipale** : suivi de l'activité du service, gestion du matériel et coordination des interventions,
- **Prévention de la délinquance** : animation et suivi du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- **Sécurité des établissements recevant du public (ERP)** : suivi des commissions de sécurité et d'accessibilité en cas d'indisponibilité de Monsieur Jean-René LAPLACE,
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : mise à jour et organisation des exercices de gestion de crise,
- **Circulation et stationnement** : étude et mise en œuvre de la signalisation et de la réglementation de la voirie.

Monsieur Jérôme CLEMENCEAU est délégué pour effectuer les démarches administratives en vue d'une hospitalisation d'office.

Article 2 : **Signature**

L'Adjoint délégué est autorisé à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant aux fonctions définies à l'article 1, à l'exception des actes nécessitant une délibération spécifique du Conseil municipal.

Article 3 : **Responsabilité**

Le Maire reste seul chargé de l'administration de la commune, mais il peut mettre fin à tout moment à la présente délégation. Monsieur Jérôme CLEMENCEAU est responsable devant le Maire de l'exercice de ses fonctions déléguées.

Article 4 : Publicité

Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Mourenx-Orthez.

Fait à ORTHEZ, le 7 avril 2026

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Benjamin Moutet". The signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a castle and a star, surrounded by the text "MAIRIE D'ORTHEZ" at the top and "Pyrénées-Atlantiques" at the bottom.